



Burlationation

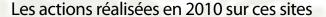
des sites Natura 2000

- « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » FR 7300952
- « Causses de Gaussou et sites proches » FR 7300953

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, maître d'ouvrage de l'animation de deux Documents d'objectifs (DOCOB)

Le Syndicat Mixte poursuit la mise en œuvre des actions préconisées dans ces sites. Elles visent à conserver ou à rétablir certains habitats naturels et espèces de la faune et de la flore qui y vivent, identifiés pour leur qualité, leur rareté ou leur fragilité. Ces espèces et habitats, d'intérêt communautaire, ont justifié la désignation de ces sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Ils font partie du réseau européen d'espaces naturels Natura 2000.

Ces actions sont animées, jusqu'à la fin de l'année 2011, par l'ADASEA du Tarnet-Garonne, la Chambre d'agriculture du Tarn, le CPIE Midi-Quercy et le CREN Midi-Pyrénées.



- ✓ Des outils de gestion et une connaissance des milieux :
 - 2 programmes agro-environnementaux élaborés (un par site),
 - 7 nouveaux contrats et 3 chartes Natura 2000 signés,
 - un accompagnement des bénéficiaires de ces contrats et chartes.
 - 2 séances de formation pour les agriculteurs et les propriétaires
- ✓ Une connaissance des populations de chauves-souris par le suivi d'espèces dans des cavités d'hibernation,
- ✓ Une sensibilisation du grand public et des jeunes aux enjeux liés à ces sites à travers plusieurs animations et la diffusion de documents,
- ✓ Une concertation avec les collectivités, services de l'Etat et représentants de diverses activités pratiquées dans ces sites par l'élaboration de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme et la réunion du comité de pilotage Natura 2000...

La majorité des actions engagées en 2010, présentées dans ce bulletin, se poursuivront au cours de l'année 2011.

Le site « Forêt de Grésigne et environs » Zone de Protection Spéciale

Les oiseaux font la richesse de ce site qui couvre 27 701 hectares et s'étend sur 19 communes (15 dans le Tarn, 4 dans le Tarn-et-Garonne). 12 espèces ont été retenues pour sa désignation, telles que le Faucon pèlerin, le Hibou Grand-Duc, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Aigle botté, le Milan royal...

Un bulletin présentant ces espèces est disponible sur : http://tarn.n2000.fr

Le document d'objectifs et la charte Natura 2000 de ce site ont été approuvés en septembre 2010 par arrêté préfectoral. La phase d'animation a débuté en 2011. Ce site intègre la totalité du périmètre du site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » (ZSC).



Pentes rocheuses calcaires à Saint Antonin-Noble-Va

Le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

11 660 hectares - 6 communes : Bruniquel, Cazals, Saint Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), Larroque, Penne, Puycelsi (Tarn)

11 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire



Pelouses sèches à Lavaurette

Le site « Causse de Gaussou et sites proches »

157 hectares - 3 communes : Caylus, Lavaurette et Puylaroque

4 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire

Richesse biologique des pelouses sèches :



Ophrys araignée

Orchis militaire

Les outils de gestion sur les deux sites Natura 2000

Les actions définies dans les Documents d'objectifs sont notamment mises en œuvre par l'intermédiaire de contrats et de chartes Natura 2000, basés sur une démarche volontaire.

Les contrats Natura 2000

Les contrats destinés aux agriculteurs sont les Mesures Agro-Environnementale Territorialisées (MAET). Peuvent en bénéficier les agriculteurs et les cotisants de solidarité à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). En contrepartie du respect des engagements de gestion sur 5 ans, une aide forfaitaire annuelle à l'hectare est versée au contractant. Seules les parcelles situées dans le périmètre Natura 2000 sont éligibles à ces MAET. Ces contrats sont financés à hauteur de 75 % par l'Union Européenne (FEADER) et de 25 % par l'Etat.

Les contrats Natura 2000 autres que les MAET concernent les propriétaires non agriculteurs, les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, titulaires de droits réels dans le périmètre de ces sites. Seules les parcelles non déclarées dans les dossiers de demande d'aides PAC sont éligibles. Ces contrats, d'une durée de 5 ans, sont financés à hauteur de 50 % par l'Union Européenne (FEADER) et de 50 % par l'Etat.

	Site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »	Site « Causse de Gaussou et sites proches »
CONTRATS Nombre de contrats signés en 2010 Nombre total de contrats	5 27	2 3
Surface totale sous contrat	948 ha	25 ha
CHARTES Nombre d'adhésions en 2010 Nombre total d'adhésions	1 2	2 2
Surface totale sous contrat	107.69 ha	7.63 ha

Les chartes Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion individuel, volontaire, aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur un site. La signature de ce document implique le respect d'engagements non rémunérés et permet d'accéder à certains avantages fiscaux.

Les chartes de ces sites sont consultables sur le site Internet du Pays Midi-Quercy.

Vous êtes intéressés par un contrat ou une charte Natura 2000 ?



✓ L'ADASEA de Tarn-et-Garonne, Nathalie Rossi-Larrieu Tél.: 05 63 21 14 10 - Mél: nathalie.rossi-larrieu@adasea82.fr

✓ La Chambre d'Agriculture du Tarn, Claire Hermet Tél.: 05 63 48 83 83 - Mél: c.hermet@tarn.chambagri.fr



Landes à genévriers

« Natura 2000 est une reconnaissance de la spécificité de nos territoires, et nous permet de réhabiliter leur authenticité et leur identité. Les recommandations et les engagements permettent de laisser la nature en l'état et de respecter les interactions avec le vivant.»

Geneviève Cazes Rathie. propriétaire à Lavaurette.



Les chauves-souris,

une richesse du site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

Le suivi de 7 cavités importantes pour l'hibernation des chauves-souris

Nos chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ceux-ci se faisant rares en période froide, elles survivent à cette disette en vivant au ralenti, c'est l'hibernation. Pour cela, elles limitent leur consommation énergétique au strict minimum, grâce à deux éléments :

√ les réserves de graisse accumulées à l'automne, qui sont limitées et rendent les chauves-souris très vulnérables à cette période,

√ l'utilisation de lieux frais, humides, calmes et sombres, comme les grottes, qui leur permettent de limiter la consommation de ces réserves.

Toutes les grottes ne possèdent pas les conditions nécessaires à une bonne hibernation.

Actuellement, nous avons connaissance de sept grottes abritant des effectifs relativement importants en hiver. Le suivi annuel de ces effectifs permet d'estimer l'évolution des populations.

Les 8 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées, notamment le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Rhinolophe Euryale.



© CREN MP Marie-Jo Dubourg-Savage



Colonies de chauves-souris

Les sites de regroupements automnaux ou « swarming »

Le « swarming » est un terme anglais qui désigne des regroupements ou rassemblements automnaux de chauves-souris. Certaines d'entre elles viennent de loin pour rejoindre ces sites, effectuent des poursuites et « parades » amoureuses, suivis d'accouplements.

Sur ce site Natura 2000, des prospections récentes de chiroptérologues semblent avoir révélé l'utilisation de grottes pour ces regroupements.

Les captures d'automne ont permis de contacter 11 espèces de chauves-souris, dont le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, la Barbastelle, le Rhinolophe Euryale...

Le « swarming » est mis en évidence de nuit grâce à des captures au filet*, afin d'identifier les espèces et le sexe des individus, avant de les relâcher.

* par des personnes détentrices d'une autorisation de capture, par arrêté préfectoral

Pour plus d'informations:



✓ Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN) : Tél.: 05 81 60 81 90 - Mél: ENMP@espaces-naturels.fr



© CREN Midi-Pyrénées



Dispositif d'interception sur un site de « swarming » avec une nasse (harp trap)

Des actions de sensibilisation et de communication

Une « Charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation des gorges de l'Aveyron, des causses proches et de la vallée de la Vère »

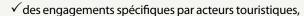
Cette charte vise à concilier les activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels, et en particulier à :

- sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale du site et à sa richesse écologique,
- éviter les dégradations des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- assurer l'intimité et la qualité de vie de la population locale.

60 acteurs locaux volontaires ont signé cette charte. Il s'agit d'un engagement moral pour la mise en œuvre de recommandations et de comportements qui favoriseront la préservation de ce site. Les signataires peuvent être identifiés par l'autocollant ci-contre.

Cette charte comporte notamment:

✓ des engagements communs sur le respect du milieu naturel, de la réglementation en vigueur, des différents usagers, sur la diffusion d'informations liés à ce site...



√ une présentation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présentes dans ce site, des menaces qui pèsent sur eux et des recommandations.

Le lancement de cette charte a eu lieu le 1er juin 2010 à Saint Antonin-Noble-Val dans le cadre des journées Nature de Midi-Pyrénées.

Cette charte, ainsi qu'une brochure de présentation, ont été édités et diffusés durant la saison estivale. Ces documents et la liste des signataires peuvent être consultés sur le site Internet du Pays Midi-Quercy (www.midi-quercy.fr). Une première réunion de bilan a eu lieu en fin de saison touristique, le 21 octobre 2010.

Par ailleurs, dans le cadre des actions du Pays Midi-Quercy sur le tourisme durable, un atelier thématique a été mis en place pour les prestataires touristiques sur le thème « Informer et sensibiliser ses clientèles à la biodiversité du Pays Midi-Quercy ».

Pour plus d'informations sur la charte :



Contactez le CPIE Midi-Ouercy

Tél.: 05 63 24 06 26 - Mél.: mdp82@wanadoo.fr

Des formations pour les agriculteurs et les propriétaires

Deux formations sur les pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ont été organisées par l'ADASEA 82 et la Chambre d'agriculture du Tarn, sur le Causse d'Anglars à St Antonin-Noble-Val:

✓ A la découverte de la richesse des prairies naturelles : une matinée dans les prairies maigres de fauche, chez un agriculteur pour



✓ Les pelouses sèches et leurs modes de gestion, les traitements antiparasitaires et leurs impacts possibles sur les espèces notamment les chauves-souris, le 30 septembre 2010.

e comité départemental 82 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade est très engagé dans les préoccupations environnementales, depuis de nombreuses années. Avec l'aide de nos clubs et de leurs écoles d'escalade, nous sensibilisons et formons nos licenciés à une pratique responsable des sports de pleine nature, et ce, dès le plus jeune âge.



Il nous a donc paru naturel de participer à l'élaboration puis de signer cette charte de bonnes pratiques, afin de préserver notre cadre de vie et de pratique de nos activités verticales.»

Stéphane Bauby, Président du Comité Départemental de Montagne et d'Escalade 82



permet de découvrir des habitats naturels, des espèces de la faune et de la flore présents sur ce site. Elle a été installée cette année dans une dizaine de communes du Pays Midi-Quercy.

Informations/réservations: contactez le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy 12 rue Marcelin Viquié - BP 82 82 800 Nègrepelisse Tél.: 05 63 24 60 64

Edition: Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy Elaboration: ADASEA 82, Chambre d'agriculture 81, CPIE Midi-Quercy, CREN MP, Pays Midi-Quercy. Conception graphique: Pays Midi-Quercy d'après la création originale de QUÉTARYL. Crédits photos: CPIE Midi-Quercy - C. Pélaprat, Biljara - ADASEA 82 - CREN MP - Marie-Jo Dubourg Savage - Pays Midi-Quercy.

Impression: Techniprint - Imprimé sur papier recyclé - Imprim'Vert 📦 - Janvier 2011.

Document réalisé grâce à l'appui financier de l'Union européenne (FEADER), de l'Etat et du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.









